

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-008

du 18 juin 2020

n°008

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Corine FARINEAU, Sophie GUEGUEN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Amine MESSAOUDENE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants à la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais

Les statuts de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais prévoit que soit désigné :

- un délégué aux assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales et représenter la commune actionnaire ;
- 5 représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM Habitat du pays Châtelleraudais pour représenter la commune dans leurs fonctions d'administrateur.

La commune autorise à porter candidature d'un élu aux fonction de président du conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais et à accepter, au nom et pour le compte de la commune de Châtellerault, les fonctions de président du conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais.

La commune de Châtellerault est actionnaire de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais dont elle détient 52,50% du capital.

Il est demandé aux candidats de se déclarer :

Liste « L'efficacité avec vous »	Listes « Ma ville solidaire et écologique » + Liste « Unis pour vivre heureux » + Liste « Une nouvelle dynamique pour Châtellerault »	Liste « Rassembler Châtellerault »
- Jean-Pierre ABELIN - Jacques MELQUIOND - Maryse LAVRARD - Patrice CANTINOLLE - Michel DROIN	- Yves TROUSSELLE - Didier SIMONET - Françoise MERY - David SIMON - Patricia BAZIN	- Marion LATUS - Jean-Pierre DE MICHIEL

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-008

du 18 juin 2020

n°008

page 2/3

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

*

VU l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de vote,

VU les statuts de la SEM HABITAT du pays châtelleraudais,

CONSIDERANT la nécessité de désigner deux représentants de la commune au sein de la SEM Habitat du pays châtelleraudais,

CONSIDERANT les candidats déclarés,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de désigner Jean-Michel MEUNIER en tant que délégué aux assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales et représenter la commune actionnaire ;

- de désigner 5 représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM Habitat du pays Châtelleraudais :

- Jean-Pierre ABELIN
- Jacques MELQUIOND
- Maryse LAVRARD
- Patrice CANTINOLLE
- Michel DROIN

et les autoriser à représenter la commune dans leurs fonctions d'administrateur.

- d'autoriser Jean-Pierre ABELIN à porter sa candidature aux fonctions de président du conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais et à accepter, au nom et pour le compte de la commune de Châtellerault, les fonctions de président du conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais.

Vote : Adopté à la majorité

Pour les candidats de la liste « Liste l'efficacité avec vous » : 31

Pour les candidats des listes « Ma ville solidaire et écologique + Liste Unis pour vivre heureux + Liste Une nouvelle dynamique pour Châtellerault » : 6 (F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU-DOMINGO, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON)

Pour les candidats de la liste « Rassembler Châtellerault » : 2 (M. LATUS, JP. DE MICHIEL)

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 22 JUIN 2020

ID : 086-218600666-20200618-CM_20200618_008-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-008

du 18 juin 2020

n°008

page 3/3

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER



